

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 380-2022 décrétant les normes et la tarification des espaces de stationnement situés sur le site de l'ancienne pisciculture de Mont-Blanc** adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 mai 2022, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Mont-blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Mont-Blanc, ce 27 mai 2022.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances